



**PREMIER RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR LE
*BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES 2012-2013***

Comité sénatorial permanent des finances nationales

HUITIÈME RAPPORT

Président

L'honorable Joseph A. Day

Vice-président

L'honorable Richard Neufeld

Mars 2012

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	1
A. Aperçu du Budget principal des dépenses 2012–2013.....	2
1. Dépenses prévues.....	2
B. Étude du Budget principal des dépenses 2012-2013.....	3
1. Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.....	3
2. Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.....	5
3. Ministère des Ressources naturelles.....	9
4. Patrimoine canadien.....	11
5. Service correctionnel Canada.....	13
6. Ressources humaines et Développement des compétences Canada.....	14
7. Société canadienne d’hypothèques et de logement.....	15
8. Travaux publics et services gouvernementaux canada.....	16
9. Services partagés Canada.....	16

RAPPORT SUR LE BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES 2012-2013

Introduction

Le *Budget principal des dépenses 2012–2013* a été déposé au Parlement le 28 février 2012 et renvoyé au Comité sénatorial permanent des finances nationales. Jusqu'à maintenant, le comité a consacré quatre séances à son étude au cours desquelles il a reçu les témoignages de 9 ministères et organismes fédéraux.

Le 7 mars 2012, des fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada ont comparu : Bill Matthews, secrétaire adjoint, Secteur de la gestion des dépenses, Sally Thornton, directrice exécutive, Opérations et prévisions de dépenses, Secteur de la gestion des dépenses, Marcia Santiago, directeur principal, Division de l'information sur les dépenses et Darryl Sprecher, directeur, Portefeuille de gestion des dépenses.

Le 8 mars 2012, le comité a accueilli des fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Michael Wernick, sous-ministre et Pamela D'Eon, directrice générale, Planification et gestion des ressources ont représenté leur ministère.

Le 13 mars 2012, des fonctionnaires de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC), notamment; Alfred Tsang, agent principal des finances, Louis Beauséjour, sous-ministre adjoint délégué, Direction générale des compétences et de l'emploi, Paul Thompson, sous-ministre adjoint, Direction générale des services de traitement et de paiement, Service Canada ont comparu devant le comité pour parler de leurs demandes de crédits votés et du niveau prévu des crédits législatifs dans le *Budget principal des dépenses 2012-2013*.

Au sein du portefeuille ministériel de RHDC, le comité a aussi reçu le témoignage de Marc Joyal, vice-président et directeur financier de la Société canadienne d'hypothèques et de logement le 13 mars 2012. Lors de la même séance, le comité a poursuivi ses travaux en entendant les témoignages des représentants de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et de Services partagés Canada. Andrew Treusch, sous-ministre délégué, Alex Lakroni, dirigeant principal des finances ont représenté Travaux publics et Services gouvernementaux Canada tandis que

Maurice Chénier, sous-ministre adjoint principal, Projets et Relations Clients et Gina Rallis, sous-ministre adjointe principale, Services corporatifs ont comparu devant le comité afin de répondre aux questions des sénateurs au sujet de Services partagés Canada. Ressources naturelles Canada était représenté par Serge Dupont, sous-ministre et Bill Merklinger, sous-ministre adjoint.

Le 13 mars 2012, le comité a accueilli les représentants de Patrimoine canadien et de Service correctionnel du Canada. Patrimoine canadien était représenté par Daniel Jean, sous-ministre, Robert Hertzog, dirigeant principal des finances et René Bouchard, directeur exécutif, Affaires du portefeuille. Service correctionnel du Canada, était pour sa part représenté par Don Head, commissaire et Liette Dumas-Sluyter, commissaire adjointe, Services corporatifs.

A. Aperçu du Budget principal des dépenses 2012–2013

1. Dépenses prévues

Dans les documents budgétaires, les dépenses budgétaires prévues figurent comme des crédits votés et législatifs¹. Comme le tableau 1 l'indique, le *Budget principal des dépenses 2012-2013* prévoit des demandes de crédits votés nets de 91,9 milliards de dollars et un niveau prévu des postes législatifs nets de 160 milliards de dollars, ce qui totalise des dépenses budgétaires fédérales nettes de 251,9 milliards de dollars. Par rapport aux dépenses prévues dans le *Budget principal des dépenses 2011-2012*, le montant prévu dans le *Budget principal des dépenses 2012-2013* représente une augmentation de 1,1 milliard de dollars, soit 1 milliard de dollars de plus pour les postes législatifs nets et 0,1 milliard de dollars de plus dans les demandes de crédits votés nets.

¹ Les **dépenses budgétaires** englobent le coût du service de la dette publique, les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital, les paiements aux sociétés d'État fédérales, et les paiements de transfert et les subventions destinés à d'autres ordres de gouvernement, à des organismes et à des particuliers. Les **dépenses non budgétaires** (prêts, dotation en capital et avances) sont des dépenses qui reflètent les variations de la valeur des actifs financiers du gouvernement du Canada. Les crédits **votés** sont ceux pour lesquels l'autorisation du Parlement est demandée au moyen de projets de loi de crédits, tandis que les postes **législatifs** sont ceux que le Parlement autorise par des lois habilitantes; ils ne figurent dans les documents budgétaires qu'à titre d'information.

Tableau 1 – Budget principal des dépenses 2012-2013 (Milliards de dollars)

	2012-2013	2011-2012	Variation(%)
Crédits votés nets	91,9	91,8	0,1
Crédits législatifs nets	160	159,0	0,6
Total	251,9	250,8	0,4

Source : Budget principal des dépenses 2012-2013, p. 7

B. Étude du Budget principal des dépenses 2012-2013

Jusqu'à maintenant, dans leur étude du Budget principal des dépenses 2012-2013, les sénateurs ont évalué les demandes de crédits votés et le niveau prévu des postes législatifs de ministères fédéraux et d'organismes fédéraux choisis. Il s'agit d'études préliminaires qui se poursuivront à la faveur des exposés d'autres ministères, organismes et sociétés d'État.

1. Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) a livré au comité un aperçu des demandes de crédits fédéraux votés et du niveau des postes législatifs prévu pour l'exercice 2012-2013. Les représentants du SCT ont expliqué qu'environ 61 % (ou 154,7 milliards de dollars) des dépenses fédérales nettes prévues seraient composées de transferts aux particuliers, à des organisations et à d'autres ordres de gouvernement. Une autre tranche de 27 % (ou 68,4 milliards de dollars) des dépenses prévues sera affectée aux dépenses de fonctionnement et de capital des ministères, organismes et sociétés d'État. Enfin, les frais d'intérêt sur la dette publique représenteront 12 % (ou 28,9 milliards de dollars) de ces dépenses. Par rapport au Budget principal des dépenses de 2011-2012, les paiements de transferts sont en hausse de 2,1 % (ou 3,1 milliards de dollars) principalement en raison de l'augmentation de 6 % du Transfert canadien en matière de santé (TCS). Notons que les dépenses de fonctionnement et en capital sont en baisse de moins d'un % (0,6 milliard de dollars)

Dans un deuxième temps, les fonctionnaires du SCT ont porté à l'attention du comité quelques faits saillants du Budget principal des dépenses 2012-2013. Un premier élément a trait à l'augmentation nette de 611,5 millions de dollars en contributions liées à une hausse prévue du flux de trésorerie pour le Fonds Chantiers Canada. Du côté des réductions de dépenses, signalons l'élimination progressive du Programme d'écologisation des pâtes et papiers (549,8 millions de dollars), par Ressources naturelles Canada. Du côté des dépenses législatives, l'augmentation de deux milliards de dollars (ou 5,3 %) aux prévisions de dépenses liées aux prestations aux personnes âgées² est l'élément le plus significatif pour le ministère des Ressources humaines et Développement des compétences. Les fonctionnaires ont indiqué au comité qu'il s'agit là de la prévision la plus récente et que les principaux facteurs explicatifs de cette augmentation sont l'indexation des prestations aux aînés³ ainsi que des certains facteurs démographiques (nombre de personnes éligibles en 2012-2013 et taux de mortalité).

Certains sénateurs ont cherché à savoir à quel moment les nouvelles initiatives du Budget fédéral 2012 apparaîtront dans les documents budgétaires. Les fonctionnaires du SCT ont indiqué au comité qu'il est probable que certaines de ces nouvelles initiatives soient incluses au Budget supplémentaire des dépenses (A) 2012-2013 mais que plus certainement, la majorité de ces mesures soient présentées dans le Budget supplémentaire (B) 2012-2013, puisque le Budget fédéral sera présenté vraisemblablement à la fin du mois de mars.

Le comité a interrogé les fonctionnaires au sujet des dépenses non budgétaires⁴, en particulier les recettes nettes liées aux prêts, placements et avances qui selon les prévisions, devraient se chiffrer à 1,9 milliard de dollars en 2012-2013, soit une augmentation de 1,3 milliard de dollars par rapport au Budget principal des dépenses de 2011-2012. Les fonctionnaires ont indiqué au comité que la principale composante de cette augmentation, soit 818 millions de dollars, était attribuable aux activités de prêts prévues et aux remboursements anticipés à la Société canadienne d'hypothèques et de logement⁵.

² Ces prestations comprennent la Sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti et l'Allocation de survivant.

³ Selon le témoignage du 7 mars 2012 des fonctionnaires du Conseil du trésor, les économistes du secteur privé prédisent un taux d'inflation de 2,2% en 2012-2013.

⁴ Les dépenses non budgétaires sont les Activités liées aux prêts, placements et avances du gouvernement.

⁵ Il est question ici d'Avances consenties en vertu de la Loi nationale sur l'habitation, Budget principal des dépenses 2012-2013, page 286.

Certains sénateurs ont questionné les fonctionnaires afin de connaître les résultats de la dernière revue stratégique du gouvernement. Cette dernière s'est échelonnée sur 4 ans, soit de 2007 à 2010. Le comité a pu apprendre que lors des trois premières années de la révision stratégique, le gouvernement mettait fin aux programmes jugés non suffisamment efficaces. Le ministère ou l'organisme touché pouvait alors proposer au gouvernement de réinvestir les fonds ainsi libérés dans une nouvelle initiative ou encore dans un programme jugé performant. Selon les fonctionnaires, plusieurs demandes de réinvestissement ont ainsi été acceptées. Lors de la quatrième année, il n'était plus permis aux ministères et organismes de réallouer les fonds, l'argent ainsi libéré retournait au Trésor.

Certains sénateurs ont questionné la réduction de dépenses de 10,5 millions de dollars (ou 3,3 %) prévue pour l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Les fonctionnaires ont expliqué que les 10,8 millions de dollars découlant des économies cernées dans le cadre de l'examen stratégique provenaient essentiellement d'une diminution de 6,1 millions de dollars des dépenses de fonctionnement et d'une diminution de 4,7 millions de dollars au chapitre des contributions versées aux termes du Programme de développement des entreprises. Un sénateur a exprimé un intérêt à en apprendre davantage sur ce sujet et à ce que le Comité continue à travailler sur ce sujet au cours de l'année à venir.

Enfin, le comité s'est intéressé à la réduction prévue de 1,4 milliard de dollars des frais de la dette publique qui pourraient atteindre 28,9 milliards de dollars⁶ en 2012-2013. Les fonctionnaires ont mentionné au comité que cette réduction était attribuable à une baisse du taux d'intérêt prévue par le ministère des Finances.

2. Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

Dans le *Budget principal des dépenses 2012-2013*, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien prévoit des dépenses budgétaires de 7,7 milliards de dollars pour 2012-2013, ce qui représente une augmentation de 427,8 millions de dollars par rapport aux dépenses budgétaires présentées dans le *Budget principal des dépenses 2011-2012*.

⁶ Ce montant inclut la diminution de 1,4 milliard de dollars des frais de la dette publique.

Cette augmentation nette des dépenses budgétaires de 427,8 millions de dollars comprend notamment une augmentation de 286,1 millions de dollars liée aux négociations ainsi qu'au règlement et à la mise en œuvre d'ententes sur les revendications particulières et globales, 137,6 millions de dollars pour l'évaluation, la gestion et l'assainissement de sites fédéraux contaminés, 98,9 millions de dollars pour répondre à une demande accrue pour des programmes permanents destinés aux Indiens et aux Inuits, 72,7 millions de dollars pour les indemnités accordées dans le cadre du Processus d'évaluation indépendant et du Mode alternatif de règlement des conflits en lien avec la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens ainsi qu'une augmentation de 23,1 millions de dollars pour soutenir les ententes triparties en éducation avec les Premières nations de la Colombie-Britannique et pour faire progresser l'état de préparation à une comptabilité en éducation dans les autres provinces dans le cadre du programme des partenariats en éducation.

Selon le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ces augmentations de dépenses seront partiellement contrebalancées par différentes diminutions, notamment une réduction de 159,2 millions de dollars reliée à l'élimination graduelle du financement du plan d'action pour l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées des Premières nations, une diminution de 43,0 millions de dollars reflétant le financement approuvé pour le fonds d'infrastructure des Premières nations et une diminution de 26,4 millions de dollars relative au transfert de fonds à Services partagés Canada pour des services de technologie de l'information.

Les fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ont expliqué au Comité que le taux de croissance de la population autochtone au Canada était deux fois plus élevé que celui de l'ensemble de la population canadienne. Ces tendances suggèrent que d'ici 15 à 20 ans, il y aura plus de 1,5 million d'autochtones au Canada qui seront principalement âgés de 25 ans et moins. Selon les fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, ces tendances démographiques exerceront des pressions sur la demande de services de base comme l'éducation, le développement social, le logement et l'infrastructure.

Les fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ont également déclaré que ces tendances démographiques pourraient augmenter le produit intérieur brut (PIB) du Canada de 400 milliards de dollars au cours des 20 prochaines années si le taux de réussite scolaire et le taux d'emploi des autochtones atteignaient ceux de la population non autochtone au Canada.

Certains sénateurs ont demandé plus de détails sur le montant de 137,6 millions de dollars pour l'évaluation, la gestion et l'assainissement de sites fédéraux contaminés. Les fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ont expliqué au Comité que leur ministère était notamment responsable de 25 à 30 projets d'assainissement situés dans le nord du Canada. Les fonctionnaires ont précisé que la majorité des fonds demandés servirait à l'assainissement des mines Giant et Faro, deux des plus importants sites fédéraux contaminés au Canada.

Répondant aux questions de certains sénateurs concernant les raisons pour lesquelles certaines subventions sont classées parmi les dépenses législatives alors que d'autres subventions sont classées parmi les dépenses votées, les fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ont expliqué au Comité que les subventions aux organismes autochtones reliées à des paiements à l'égard des revendications en vertu des lois sur les revendications territoriales ou à la mise en œuvre d'un accord sur les revendications territoriales étaient des dépenses législatives, alors que les subventions pour les services de base comme la santé et l'éducation dans les communautés autochtones étaient des dépenses votées.

Certains sénateurs ont demandé plus de détail concernant des prêts de 47,4 millions de dollars à des revendicateurs autochtones et des prêts de 31,2 millions de dollars aux Premières nations de la Colombie-Britannique pour les aider à participer aux processus de la Commission des traités de la Colombie-Britannique. Les fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ont répondu que ces deux montants représentaient pour le moment un montant maximal mais qu'il était possible que le ministère demande au Parlement des fonds additionnels dans le cadre des *Budgets supplémentaires des dépenses 2012-2013* si les négociations avançaient plus rapidement que prévu. Répondant aux questions de certains sénateurs concernant la proportion de ce type de prêt qui est remboursé au gouvernement fédéral, les fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ont affirmé que le gouvernement fédéral récupérait généralement les fonds prêtés à la fin du processus de négociation, ceux qui ne sont pas récupérés sont radiés.

Répondant aux questions de certains sénateurs sur le montant total des dépenses reliées aux autochtones qui ont été incluses dans le *Budget principal des dépenses 2012-2013*, les fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ont affirmé que le *Budget principal des*

dépenses 2012-2013 comportait environ 11 milliards de dollars pour les autochtones vivant au Canada.

Quelques sénateurs ont posé des questions sur les indicateurs de performance développés par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien afin d'évaluer l'efficacité de ses différents programmes. Les fonctionnaires du ministère ont répondu qu'ils avaient développé des indicateurs de performance pour chaque programme et qu'ils avaient publié plusieurs rapports d'évaluation sur le site internet du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien⁷.

Certains sénateurs ont demandé plus de détails concernant un montant de 3,4 millions de dollars relatif à des subventions pour l'évolution politique des territoires, particulièrement en ce qui concerne le transfert des responsabilités. Les fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ont expliqué au comité que le gouvernement fédéral avait commencé des négociations visant à transférer des responsabilités relatives à la gestion et l'utilisation des terres aux Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut. Selon les fonctionnaires, le transfert devrait être complété au cours de deux prochaines années.

Répondant aux questions de certains sénateurs concernant une diminution de 800 000 dollars au chapitre des contributions pour la promotion du développement politique, social et scientifique dans les trois territoires du Canada, les fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ont expliqué que cette diminution était liée à la fin progressive des activités relatives à l'Année polaire internationale, une activité débutée en 2007 qui se terminera en avril 2012 lors d'une conférence à Montréal⁸.

Certains sénateurs ont demandé plus de détail sur un montant de 23,1 millions de dollars pour soutenir les ententes triparties en éducation avec les Premières nations de la Colombie-Britannique et pour faire progresser l'état de préparation à une comptabilité en éducation dans les autres provinces dans le cadre du programme des partenariats en éducation ainsi que les indicateurs de performance développés par le ministère pour mesurer l'efficacité de cette initiative. Les fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ont répondu qu'ils avaient développé un objectif en termes de liens et de relations créés entre les ministères provinciaux de l'Éducation et les

⁷ Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100011250>.

⁸ Gouvernement du Canada, Année polaire internationale, http://www.api-ipy.gc.ca/pg_IPYAPI_016-fra.html.

écoles autochtones, mais qu'ils n'avaient pas développé d'objectif relié aux taux de graduation des communautés autochtones visées par cette initiative. Ce n'est pas un programme qui peut améliorer les taux de graduation d'environ 400 écoles à travers le pays.

Des sénateurs ont cherché à savoir si le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien avait réalisé une analyse comparative entre les sexes pour la stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain. Les fonctionnaires ont déclaré qu'ils ne savaient pas si une analyse comparative entre les sexes avait été réalisée pour ce programme, mais ils se sont engagés à vérifier si une telle analyse avait été effectuée et à envoyer les résultats au comité le cas échéant.

Un sénateur a demandé plus de détails sur la proportion des dépenses du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien reliée aux services professionnels et spéciaux. Les fonctionnaires ont affirmé que 86,0 % du budget du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien était transféré aux communautés autochtones du Canada et que des renseignements concernant tous les contrats ayant une valeur supérieure à 10 000 dollars étaient disponibles sur le site internet du ministère sous l'onglet divulgation proactive⁹.

3. Ministère des Ressources naturelles

Dans le *Budget principal des dépenses 2012-2013*, le ministère des Ressources naturelles prévoit des dépenses budgétaires de 2,8 milliards de dollars pour 2012-2013. Ceci représente une diminution de 712,2 millions de dollars par rapport aux dépenses budgétaires présentées dans le *Budget principal des dépenses 2011-2012*.

Cette diminution nette des dépenses budgétaires de 712,2 millions de dollars comprend notamment une diminution de 549,8 millions de dollars liée au programme d'écologisation des pâtes et papiers, 48,7 millions de dollars pour l'initiative écoÉNERGIE sur la technologie, 22,0 millions de dollars pour le programme à l'appui d'écoÉNERGIE pour les biocarburants ainsi qu'une diminution de 21,9 millions de dollars pour l'initiative d'approvisionnement en isotopes. Selon les fonctionnaires du ministère des Ressources naturelles, ces diminutions seront partiellement contrebalancées par différentes augmentations des dépenses budgétaires, notamment une augmentation de 137,6 millions de dollars liée au programme de responsabilités nucléaires héritées,

⁹ Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, Divulgation proactive, <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/prodis/index-fra.asp>.

123,0 millions de dollars pour le fonds pour l'énergie propre, 62,8 millions de dollars pour l'initiative écoÉNERGIE sur l'innovation et une augmentation de 38,0 millions de dollars pour le programme écoÉNERGIE pour l'efficacité énergétique.

En ce qui a trait à Énergie atomique du Canada limitée (EACL), les fonctionnaires du ministère des Ressources naturelles ont expliqué qu'EACL prévoit des dépenses budgétaires de 376,7 millions de dollars pour 2012-2013, dont 102,1 millions de dollars de dépenses votées et 274,6 millions de dollars de dépenses législatives. Selon les fonctionnaires, les 102,1 millions de dollars demandés seront utilisés pour financer les activités de laboratoire et de recherche et développement d'EACL à Chalk River, et pour assurer la sécurité et la fiabilité de l'exploitation des installations nucléaires et de l'infrastructure connexe d'EACL.

Répondant aux questions des sénateurs sur les 274,6 millions de dollars de dépenses législatives pour EACL, les fonctionnaires du ministère des Ressources naturelles ont expliqué au Comité que les fonds demandés serviraient à exécuter les engagements commerciaux qui ont été pris avant le dessaisissement de la division des réacteurs CANDU d'EACL à SNC-Lavalin en octobre 2011. Selon les fonctionnaires, les risques commerciaux liés aux futurs contrats de la nouvelle CANDU Énergie seront assumés par SNC-Lavalin et ils ne présenteront désormais plus aucun risque de perte pour les contribuables canadiens. Toutefois, le Parlement devrait s'attendre à voir des dépenses relatives à ces engagements commerciaux jusqu'à ce que les projets entrepris avant le dessaisissement de la division des réacteurs CANDU, notamment les projets Point Lepreau et Gentilly, soient complétés.

Certains sénateurs ont posé des questions sur la diminution de 7,5 millions de dollars du financement relié aux initiatives d'adaptation aux changements climatiques. Les fonctionnaires du ministère des Ressources naturelles ont expliqué au Comité que leur ministère avait dépensé 27 millions de dollars sur une période de cinq ans et que le gouvernement fédéral prévoyait dépenser 13 millions de dollars au cours des cinq prochaines années.

Certains sénateurs ont demandé plus de détails sur l'initiative écoÉNERGIE. Les fonctionnaires du ministère des Ressources naturelles ont affirmé qu'il n'y aurait plus de nouveaux contrats reliés à l'initiative écoÉNERGIE, mais que les contrats déjà signés continueraient jusqu'en 2017. Selon les fonctionnaires du ministère des Ressources naturelles, ces contrats donneront environ un cent le

kilowattheure aux producteurs d'énergie verte au cours de cette période. En conséquence, le Parlement devrait s'attendre à recevoir des demandes de fonds relatives à l'initiative écoÉNERGIE au cours des prochains *Budgets des dépenses*.

Répondant aux questions de certains sénateurs sur une diminution de 1,27 million de dollars reliée à une contribution pour la Saskatchewan Power/Maritime Electric Company, les fonctionnaires du ministère des Ressources naturelles ont expliqué au comité que le gouvernement fédéral avait acheté à ces deux entreprises 17 millions de dollars d'énergie verte sur une période de dix ans. Les fonctionnaires ont ensuite ajouté qu'il n'était désormais plus nécessaire de subventionner ces entreprises puisqu'elles produisaient de l'énergie verte de façon rentable.

4. Patrimoine canadien

Dans le *Budget principal des dépenses 2012-2013*, le ministère du Patrimoine canadien prévoit des dépenses budgétaires de 1,3 milliard de dollars pour 2012-2013, ce qui comprend notamment 180 millions de dollars pour les dépenses de fonctionnement du ministère et 1,1 milliard de dollars pour des subventions et contributions. Ces dépenses budgétaires représentent une augmentation nette de 137,3 millions de dollars par rapport aux dépenses budgétaires présentées dans le *Budget principal des dépenses 2011-2012*.

Les fonctionnaires du ministère du Patrimoine canadien ont expliqué au comité que l'augmentation nette de 137,3 millions de dollars des dépenses budgétaires en 2012-2013 reflétait une augmentation de 144,2 millions de dollars des subventions et contributions et une diminution de 6,9 millions de dollars des dépenses de fonctionnement.

Les fonctionnaires de Patrimoine canadien ont aussi affirmé que les 18 organisations qui composent le portefeuille du ministère prévoyaient des dépenses budgétaires votées de 1,9 milliard de dollars dans le cadre du *Budget principal des dépenses 2012-2013*.

Répondant aux questions des sénateurs concernant les raisons pour lesquelles les subventions et contributions accordées à des organismes qui défendent les droits de l'homme représentaient seulement 470 000 dollars sur un total de 1,1 milliard de dollars de subventions et contributions, les fonctionnaires du ministère du Patrimoine canadien ont déclaré que la performance et la direction du

Canada en matière de promotion des droits de l'homme étaient telles que les instruments, les cadres et les politiques du gouvernement fédéral en place étaient suffisants.

Certains sénateurs ont posé des questions sur une augmentation de 100 millions de dollars pour le Fonds des Médias du Canada. Les fonctionnaires du ministère du Patrimoine canadien ont répondu que les fonds demandés serviraient à financer la création de contenus télévisuels et audiovisuels canadiens en 2012-2013.

Répondant aux questions des sénateurs sur le montant additionnel qui est nécessaire pour terminer la construction du Musée canadien des droits de la personne, les fonctionnaires ont expliqué que le gouvernement fédéral demandait 10 millions de dollars dans le cadre du *Budget principal des dépenses 2012-2013* afin d'effectuer le dernier versement prévu dans l'entente définitive pour le projet de construction du Musée canadien des droits de la personne, pour une contribution totale de 100 millions de dollars de la part du gouvernement fédéral. Les fonctionnaires ont ensuite expliqué que le reste du montant nécessaire pour terminer la construction du Musée canadien des droits de la personne, dont le coût est estimé à 351 millions de dollars, serait financé par le Manitoba et la ville de Winnipeg¹⁰. Les fonctionnaires se sont également engagés à fournir de plus amples détails au comité concernant le montant nécessaire pour compléter la construction du Musée canadien des droits de la personne.

Certains sénateurs ont posé des questions sur le coût total relié à la commémoration du bicentenaire de la guerre de 1812. Les fonctionnaires du ministère du Patrimoine canadien ont répondu que le *Budget 2010* prévoyait un total de 28 millions de dollars sur trois ans pour la commémoration de cet événement historique, ce qui comprend notamment les 115 000 dollars demandés dans le cadre du *Budget principal des dépenses 2012-2013*.

Certains sénateurs ont posé des questions sur une subvention de 8,5 millions de dollars pour TV5 Monde et une contribution de 4,5 millions de dollars à TV5. Les fonctionnaires du ministère du Patrimoine canadien ont répondu que plusieurs pays accordaient des subventions et des contributions à TV5 afin de fournir des contenus télévisuels francophones partout dans le monde.

¹⁰ Musée des droits de la personne, <http://museedesdroitsdelapersonne.ca/la-construction-du-musee>.

5. Service correctionnel Canada

Dans le *Budget principal des dépenses 2012-2013*, Service correctionnel Canada prévoit des dépenses budgétaires de 3,0 milliards de dollars pour 2012-2013, ce qui représente une augmentation nette de 44,2 millions de dollars par rapport aux sommes demandées dans le *Budget principal des dépenses 2011-2012*. Cette augmentation nette des dépenses budgétaires s'explique notamment par une augmentation prévue de 98,9 millions de dollars des dépenses de fonctionnement et une diminution de 61,1 millions de dollars des dépenses en capital.

Les fonctionnaires de Service correctionnel Canada ont expliqué au comité que leur organisme demandait 175 millions de dollars additionnels dans le cadre du *Budget principal des dépenses 2012-2013* pour gérer la hausse prévue de la population carcérale reliée à la mise en œuvre de la *Loi sur l'adéquation de la peine et du crime* et la *Loi sur la lutte contre les crimes violents*.

Les fonctionnaires de Service correctionnel Canada ont expliqué au comité que leur organisme n'aurait pas besoin d'embaucher l'ensemble des 4 000 nouveaux employés annoncés dans leur *Rapport sur les plans et priorités 2010-2011* en raison d'une hausse plus faible que prévu de la population carcérale.

Certains sénateurs ont demandé plus de détails concernant le coût moyen par détenu dans une prison fédérale. Les fonctionnaires de Service correctionnel Canada ont répondu que le coût moyen, le coût total divisé par le nombre de détenus, était de 114 000 dollars par année. Ces fonctionnaires ont ensuite attiré l'attention du Comité sur le fait que le coût moyen par détenu surestimait le coût marginal associé à la détention d'un nouveau détenu. Selon eux, le coût marginal associé à la détention d'un nouveau détenu est minimal et il correspond aux coûts relatifs aux vêtements, à la nourriture et aux programmes, etc.

Répondant aux questions des sénateurs sur le financement relié aux différents programmes offerts aux détenus, les fonctionnaires de Service correctionnel Canada ont affirmé que leur organisme prévoit dépenser environ 160 millions de dollars pour les programmes des détenus en 2012-2013, ce qui représente une augmentation approximative de 20 millions de dollars par rapport à 2011-2012.

6. Ressources humaines et Développement des compétences Canada

Dans le *Budget principal des dépenses 2012-2013*, le ministère des Ressources humaines et Développement des compétences prévoit des dépenses budgétaires de 47,6 milliards de dollars pour 2012-2013. De cette somme, un montant de 2,4 milliards de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 45,3 milliards de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire. L'augmentation prévue de dépenses (2,2 milliards de dollars) est principalement attribuable aux postes législatifs. Plus particulièrement, les prévisions relatives aux versements de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti représentent une augmentation de 1,4 milliard de dollars et de 574,0 millions de dollars respectivement. Au sujet du Supplément de revenu garanti, les fonctionnaires ont expliqué au comité que l'augmentation des dépenses prévues était attribuable en partie à l'augmentation du paiement à la suite d'une mesure annoncée dans le Budget fédéral de 2011. En effet, plus de 680,000 personnes âgées sont devenues éligibles à une augmentation de leur prestation en vertu du régime de Supplément de revenu garanti. Depuis juillet 2011, une personne seule éligible au Supplément de revenu garanti reçoit 600 dollars de plus par année (50 dollars de plus par mois) alors que pour un couple l'augmentation est de 840 dollars par année (70 dollars par mois).

Les sénateurs ont posé des questions concernant la viabilité des régimes de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti, particulièrement dans le contexte du vieillissement de la population canadienne et compte tenu du fait que l'espérance de vie des Canadiens s'est accrue significativement depuis l'instauration de ces régimes. Les fonctionnaires ont informé le comité que les prestataires des régimes de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti reçoivent présentement des prestations pour une durée supplémentaire de 5 ans en moyenne.

Au sujet du vieillissement de la population, les fonctionnaires ont indiqué au comité que selon les prévisions de l'Actuaire en chef, le nombre de bénéficiaires du régime de la Sécurité de la vieillesse atteindra 9,3 millions en 2030, soit presque que le double du nombre de bénéficiaires actuels qui est de 4,8 millions. En incluant l'inflation, cela pourrait se traduire par des dépenses annuelle de 108 milliards de dollars alors que les dépenses prévues dans le Budget principal des dépenses 2012-2013 sont d'environ 38 milliards de dollars.

Toujours au sujet de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti, les sénateurs ont posé des questions afin d'en apprendre plus sur les moyens déployés par le gouvernement afin de rejoindre les personnes qui sont éligibles à ces prestations de retraite mais qui n'en font pas la demande pour différentes raisons. Les fonctionnaires ont informé le comité qu'un ensemble de mesures étaient mises en place pour corriger le problème. Par exemple, en 2010-2011, RHDC a fait parvenir 350 000 lettres d'application à des personnes de 64 ans. Les fonctionnaires ont également rappelé au comité qu'il n'est plus nécessaire de demander le Supplément de revenu garanti chaque année afin de demeurer admissible.

Certains sénateurs ont posé des questions au sujet des Centres jeunesse Canada¹¹. Le comité a pu apprendre qu'environ une centaine de Centres jeunesse étaient en exploitation l'an dernier. Cette initiative n'a pas été renouvelée. Selon les fonctionnaires, les Centres jeunesse recevaient en moyenne 6 étudiants par jour. Les fonctionnaires ont indiqué au comité que les étudiants préféraient le service en ligne. Le gouvernement a modernisé sa stratégie pour aider les étudiants dans leurs recherches d'emploi en améliorant le site web www.jeunesse.gc.ca. Selon les fonctionnaires, il est toujours possible pour les étudiants de visiter en personne les centres de Service Canada afin de recevoir des services d'aide à l'emploi adaptés à leurs besoins par du personnel formé adéquatement à travers le pays.

7. Société canadienne d'hypothèques et de logement

Dans le *Budget principal des dépenses 2012-2013*, la Société canadienne d'hypothèques et de logement prévoit des dépenses budgétaires de 2,1 milliards de dollars pour 2012-2013. Cette somme doit entièrement être approuvée par le Parlement. Il s'agit d'une augmentation de 232,4 millions de dollars par rapport aux dépenses budgétaires présentées dans le *Budget principal des dépenses 2011-2012*.

Le comité a demandé des explications concernant l'augmentation de 232,7 millions de dollars pour l'initiative *Investissement dans le logement abordable*. Les fonctionnaires ont expliqué au comité que cette augmentation découle de la décision du gouvernement de maintenir cette initiative annoncée en 2008. Les fonds demandés serviront essentiellement à trois fins, soit financer l'Initiative sur le logement abordable, un service principalement dispensé par les provinces, une

¹¹ Les Centres jeunesse ont comme mission d'aider les jeunes à se trouver un emploi.

partie est destinée au logement abordable sur les réserves et finalement une troisième partie va aux réparations et rénovations de logements. Les représentants du ministère se sont engagés à fournir davantage de détails sur cette question afin de satisfaire les interrogations des sénateurs.

8. Travaux publics et services gouvernementaux canada

Dans le *Budget principal des dépenses 2012-2013*, Travaux publics et services gouvernementaux canada (TPSGC) prévoit des dépenses budgétaires de 2,4 milliards de dollars, une diminution de 217 millions (ou de 8 %) par rapport au Budget principal des dépenses de 2011-2012. De cette somme, 2,3 milliards de dollars doivent être approuvés par le Parlement.

Certains sénateurs ont questionnés la réduction des dépenses prévues au budget de TPSGC. Pour ce Budget principal des dépenses 2012-2013, les dépenses de fonctionnement de TPSGC s'établissent à 1,9 milliard, une diminution de 158 millions (ou 8 %). Le représentant de TPSGC a expliqué au comité que les dépenses en capital ne font pas l'objet d'une diminution liée à une volonté de réduire les dépenses. Il explique principalement la variation des dépenses en capital observée dans ce budget principal des dépenses 2012-2013 par l'élimination progressive du financement de plusieurs projets mis en branle dans le cadre du Plan d'action économique du gouvernement. Pour ce qui est des dépenses de fonctionnement prévues en 2012-2013, elles s'établissent à près de 289 millions de dollars, une diminution de près de 56 millions de dollars (ou 16 %). Le représentant de TPSGC a expliqué au comité que le transfert de 113 millions de dollars à Services partagés Canada ainsi que certaines réductions résultant de l'examen stratégique 2011 expliquaient en majeure partie la réduction observée dans ce Budget principal des dépenses 2012-2013 au niveau des dépenses de fonctionnement.

Certains sénateurs ont questionné les fonctionnaires au sujet des employés dont le poste a été affecté par la revue stratégique de 2011. Le comité a pu apprendre que des 303 employés indéterminés du TPSGC qui ont été touchés par la revue stratégique, 88 % d'entre eux se sont trouvé un nouvel emploi au sein du gouvernement fédéral alors que d'autres ont pris leur retraite.

9 Services partagés Canada

Services partagés Canada se retrouve pour la première fois dans le Budget principal des dépenses, c'est donc avec un vif intérêt que les sénateurs ont questionné les représentants de cette

nouvelle organisation. Au cours de leurs témoignages, les représentants de Services partagés Canada ont exposé au comité le mandat de l'organisation et ses objectifs à court et à long terme. Services partagés Canada a été créé le 4 août 2011 comme ministère indépendant avec un mandat de huit ans dans le but de rationaliser les services de technologies de l'information du gouvernement, de réduire les chevauchements et de moderniser la prestation de services aux Canadiens tout en rendant plus sécuritaire l'infrastructure relative aux technologies de l'information du gouvernement. À ce jour, plus de 6 300 employés provenant de plus de 40 ministères et organismes ont été transférés à Services partagés Canada. Ce nouveau ministère demande un total de 1,4 milliard de dollars au Parlement. Ce montant est composé uniquement de recettes et de crédits transférés des ministères partenaires, il ne s'agit donc pas d'une dépense supplémentaire pour le gouvernement, mais plutôt d'une réallocation de ressources humaines et financières. La création de Services partagés Canada constitue un moyen pour le gouvernement de réaliser des économies. Ce premier budget servira à appuyer la prestation de service de courriels, des centres de données et des réseaux pour les 43 ministères et organismes du gouvernement du Canada parmi les plus axées sur la technologie de l'information.

Certains sénateurs ont soulevé des questions relatives à la sécurité des données informatiques, entre autres au sujet du partenariat entre Services partagés Canada et la Gendarmerie Royale du Canada (GRC). Les fonctionnaires de Services partagés Canada ont rassuré le comité en expliquant que le contrôle des renseignements policiers demeurait sous la responsabilité unique de la GRC.

À la lumière des témoignages des fonctionnaires, le comité supporte le mandat de Services partagés Canada. Les sénateurs, compte tenu de l'importance des montants en jeu, auraient aimé que des cibles plus précises quant aux économies de coûts leurs soient communiquées. Le comité continuera de suivre l'évolution de ce nouveau ministère.